

CT GARTEMPE ET CREUSE

Bulletin d'informations



Lancement du nouveau contrat territorial Gartempe et Creuse 2020-2022

Edito

"Le contrat territorial milieux aquatiques Gartempe 2014-2018 étant achevé, place au nouveau contrat Gartempe et Creuse afin de poursuivre les actions en faveur de l'aménagement, de la restauration et de la protection de notre patrimoine aquatique. Les études bilan et de reprogrammation, rédigées l'an dernier par le SYAGC, ont pu aboutir à la construction et à la rédaction d'un programme d'actions en faveur des cours d'eau jugés prioritaires, grâce à une bonne collaboration avec les agents de la Communauté de communes Vienne et Gartempe ainsi qu'avec les autres partenaires (Agence de l'eau, Région, Département, DDT, CEN, Vienne Nature, LPO, Chambre d'agriculture, Fédération de pêche, EPTB Vienne).

Comparativement aux précédents contrats, le nouveau contrat territorial Gartempe et Creuse est innovant car il tient compte des problématiques plus larges et globales que la rivière stricto sensu. Ainsi, les actions proposées par les sept maîtres d'ouvrage signataires ont pour objectif de traiter un maximum de dysfonctionnements observés.

Le contrat est majoritairement financé par l'Agence de l'eau. Néanmoins, nous aurons la chance d'être destinataires du soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine. Cet apport complémentaire permettra donc d'engager davantage d'actions.

Au-delà de ce contrat territorial, les efforts en faveur des milieux aquatiques seront à maintenir pour améliorer significativement la qualité de l'eau et ainsi atteindre le bon état écologique sur l'ensemble des cours d'eau du territoire. "

Jean BLANCHARD

Président du SYAGC, structure animatrice du contrat.



SOMMAIRE

Le contrat territorial	- p. 1
Les signataires engagés	- p. 1
Le programme d'actions	- p. 2
Le budget prévisionnel	- p. 2
Les actions agricoles	- p. 3
Les actions Zones humides	- p. 4
Les actions en rivière	- p. 5
Les actions complémentaires	- p. 6



Le contrat territorial

Afin d'atteindre le bon état des eaux imposé par la Directive Cadre sur l'Eau (2000), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) propose aux structures en charge de la gestion des milieux aquatiques la mise en place d'un contrat territorial (CT). Il s'agit d'un document de planification d'actions établi entre l'AELB et plusieurs partenaires afin de coordonner les opérations sur un linéaire hydrographique cohérent.

Un programme de travaux est défini à partir des conclusions d'une étude préalable. Les compartiments traités sont donc multiples : ligne d'eau, lit mineur, lit majeur, annexes hydrauliques, continuité écologique, berges, espèces envahissantes...

Des actions plus larges peuvent être intégrées dans le contrat afin de répondre à la majorité des dysfonctionnements observés sur le territoire (agriculture, zones humides, assainissement, ...). Le contrat peut être multithématique et multipartenarial.

Les signataires engagés

Dans ce nouveau contrat concernant la Gartempe, la Creuse, la Benaize, le Salleron et leurs affluents, les acteurs du territoire se sont accordés afin de poursuivre les efforts déjà engagés et de traiter un maximum de problématiques identifiées sur le territoire pour atteindre le bon état.

Les signataires de ce contrat sont :

Les maîtres d'ouvrage

- Communauté de communes Vienne et Gartempe (CCVG)
- Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC)
- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA86)
- Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine (CEN NA)
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Vienne Nature
- Chambre d'agriculture de la Vienne

Les financeurs

- Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)
- Région Nouvelle Aquitaine (RNA).



Le programme d'actions du contrat territorial a été priorisé en fonction de l'état du milieu et de variables technico-financières. Il fait appel à plusieurs maîtres d'ouvrage compétents au vu de la diversité des thématiques à traiter. L'animation et le secrétariat général du contrat sont assurés par le SYAGC afin de garantir la cohérence et le suivi des actions à l'échelle du bassin.

Le programme d'actions du CT Gartempe et Creuse 2020-2022

Le programme d'actions final a été co-construit et a pour objectif de grouper les actions des maîtres d'ouvrage sur les bassins jugés prioritaires afin de maximiser les effets sur le milieu :

- Des travaux de restauration du lit et des berges seront engagés pour améliorer la fonctionnalité des cours d'eau.
- Des animations seront proposées auprès des propriétaires d'étangs sur certains bassins prioritaires afin de tenter de réduire les pénuries d'eau estivales et améliorer la qualité de l'eau.
- Des actions de sensibilisation seront engagées auprès des agriculteurs afin de tendre vers des pratiques plus respectueuses permettant une amélioration physico-chimique des cours d'eau.
- Certains maîtres d'ouvrage porteront des actions en faveur de la préservation et de la restauration des zones humides alluviales dans le but de retrouver leurs fonctionnalités.
- Des opérations seront également menées sur la jussie pour réduire les zones colonisées.
- Des inventaires et suivis seront effectués tout au long du contrat afin de démontrer les effets des travaux sur l'amélioration de l'état des cours d'eau aménagés.

Le budget prévisionnel

Le programme d'actions s'élève sur les trois premières années à 3 243 264 €. Il sera financé par l'ensemble des signataires du contrat territorial.

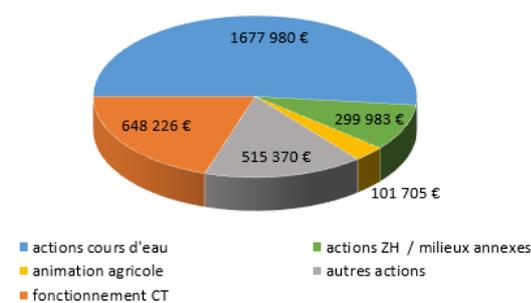
Les principales dépenses (52%) seront engagées sur toutes les actions qui concernent les cours d'eau (la gestion de la végétation, les recharges granulométriques, les protections de berges, les abreuvoirs-clôtures, la continuité ...).

Le second volet de dépenses (20%) concerne toute la communication autour du contrat, les dépenses liées aux démarches réglementaires ainsi que les postes de techniciens.

Les 28% restants du budget seront alloués à toutes les autres actions programmées (amélioration des connaissances, restauration de zones humides, formations agricoles ...).



Dépenses prévues par type d'actions



A l'issue du contrat, une étude bilan sera menée afin d'analyser précisément l'impact des actions engagées sur l'atteinte du bon état des cours d'eau.

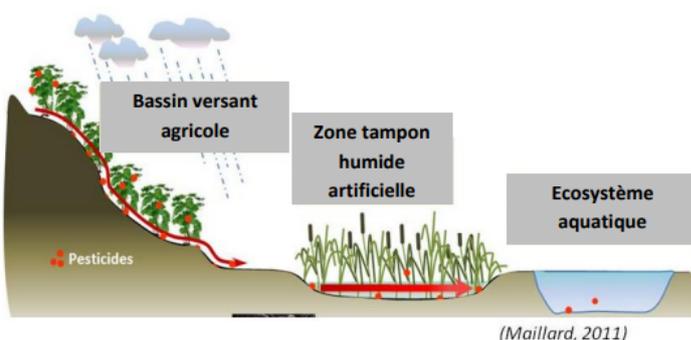


Les actions agricoles

Les changements de pratiques agricoles opérés dans les années 1970 ont fortement impacté la qualité de l'eau et du milieu. En effet, pour faciliter le travail du sol les arbres ont été arrachés, le drainage des terres a favorisé le transfert des sédiments fins et des divers polluants vers les cours d'eau, les zones humides ont disparu progressivement, les cours d'eau ont été recalibrés afin d'éviter leur débordement. Toutes ces modifications ont rendu les milieux naturels moins nombreux, moins accueillants pour les espèces polluosensibles et moins efficaces en terme d'autoépuration.

La première action proposée par la Chambre d'agriculture consiste à mieux connaître la dynamique des écoulements de surface à l'échelle de plusieurs bassins versants jugés prioritaires. Cela permettra d'identifier les connexions entre les parcelles agricoles et le réseau hydrographique. Ce travail a pour but d'identifier les sources de pollutions afin de proposer aux agriculteurs des solutions telles que la mise en place des zones tampons humides artificielles.

Ce schéma d'une zone tampon humide montre le captage et la dégradation des molécules de pesticides et de fertilisants épanchés dans les champs. Ainsi les transferts de polluants sont diminués avant l'arrivée dans le milieu aquatique.



La seconde action portée par la Chambre d'agriculture concernera des formations auprès d'agriculteurs volontaires pour :

- maintenir les prairies et adapter leurs fertilisations,
- les accompagner dans des pratiques plus respectueuses

L'objectif de ces actions est de diminuer les impacts sur la qualité de l'eau et du milieu.

Par ailleurs, la Ligue de protection des Oiseaux sensibilisera les agriculteurs à l'importance des haies sur une exploitation agricole (brise vent, abri, épuration...). Pour ceux qui le souhaiteront, des plantations de haies seront réalisées.

Il s'agit, par les accompagnements proposés, d'aider les agriculteurs à réfléchir à une gestion différente de leur exploitation dans le but de réduire les pressions sur le milieu naturel.



Les actions Zones Humides

Ces milieux sont essentiels pour le développement de nombreuses espèces végétales et animales (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, invertébrés) qui leurs sont plus ou moins inféodées.

En raison des contraintes d'exploitation propres à ces terres et grâce à la modernisation des pratiques culturales (drainage, fertilisants, phytosanitaires), la superficie et la qualité des zones humides ont fortement régressé à partir des années 1970. De plus, l'abandon du pâturage sur les parcelles les plus humides a facilité le développement des ronciers et des espèces ligneuses. Cette fermeture du milieu limite le développement de certaines espèces et favorise l'uniformisation des habitats.

Dans un premier temps, la restauration des zones humides nécessite la réalisation de diagnostics et études préalables. Il s'agit de caractériser leurs états, de réaliser une cartographie fine et de définir les pressions qui s'exercent sur ces milieux.

Ce travail permettra ensuite de choisir les modalités d'aménagements les plus adéquates à chaque site.

Dans le contrat territorial Gartempe et Creuse, les aménagements en zones humides sont prévus par la Communauté de communes Vienne et Gartempe et par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

Un exemple de réouverture de zones humides pilotée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine.
Photo prise durant la phase travaux.

En dehors des aménagements, différents outils de gestion (bail, convention, acquisition) seront proposés aux propriétaires volontaires afin de préserver les espèces et habitats identifiés dans ces zones humides.



Les actions engagées ont pour but d'améliorer les connaissances et de proposer des opérations pour restaurer les zones humides dégradées. Par ailleurs, restaurer leurs fonctionnalités permettra de pallier certains déficits d'eau estivaux car les zones humides servent notamment au soutien à l'étiage.



Les actions en rivière

Ces aménagements ont pour but de restaurer la fonctionnalité du lit et des berges pour une meilleure qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau.

Afin de diminuer le colmatage provoqué par le piétinement des animaux, des abreuvoirs seront créés et des clôtures seront posées.

Un exemple d'abreuvoir aménagé sur le territoire de la CCVG.

De la recharge granulométrique (blocs, pierres, cailloux) sera effectuée dans le lit du cours d'eau afin de recréer des zones de fosses et radiers et ainsi restaurer des habitats.

Des protections de berge sont prévues sur les secteurs prioritaires où l'érosion posait des problèmes de sécurité.

Des aménagements seront effectués pour améliorer la continuité sur de petits ouvrages ainsi que sur quelques grands ouvrages de la Gartempe.

La continuité a été restaurée en aval de ce pont qui présentait une chute. Travaux réalisés par la CCVG.

Par ailleurs, des indicateurs de suivi (poissons, invertébrés aquatiques, etc.) seront mis en place afin de connaître l'état avant et après travaux et ainsi déterminer l'impact des opérations sur l'état du milieu.

Une pêche électrique réalisée sur un tronçon qui sera aménagé par la suite.



Les aménagements programmés limiteront les érosions du lit et des berges et réduiront rapidement le colmatage. Ils permettront également de diversifier les habitats aquatiques et les écoulements.



Les actions complémentaires

Cela concerne notamment les travaux d'urgence sur la végétation qui doivent être engagés pour des raisons de sécurité publique. Le SYAGC interviendra sur les bords de Gartempe et de Creuse sur les secteurs nécessitant une intervention rapide.

Une équipe procède à l'enlèvement d'arbres problématiques sur la Gartempe.

Par ailleurs, la jussie est une espèce invasive qui se multiplie rapidement et gagne beaucoup de surface le long des berges. Afin de continuer les efforts entrepris lors du précédent contrat territorial, de nouvelles actions de lutte sont programmées tout au long du contrat. En complément de l'axe Gartempe, la Creuse sera également traitée afin d'éliminer au maximum les herbiers.

Un arrachage de jussie effectué sur les bords de la Gartempe.

Ce volet concerne également l'amélioration des connaissances sur certaines espèces emblématiques potentiellement présentes sur les secteurs de travaux. Ainsi des inventaires seront effectués sur les libellules, les mulettes, les mammifères semi-aquatiques, les oiseaux. De même, tous les ouvrages constituant une menace pour les loutres seront répertoriés et des aménagements seront proposés pour permettre leurs passages sans danger.

Une mulette des rivières. Crédit : Miguel Gailledrat, Vienne Nature.



Dans ce contrat territorial, la démarche de travail globale entre les maîtres d'ouvrage, les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs du territoire est incontournable pour atteindre le bon état des cours d'eau.

Le contrat territorial Gartempe et Creuse est porté par :

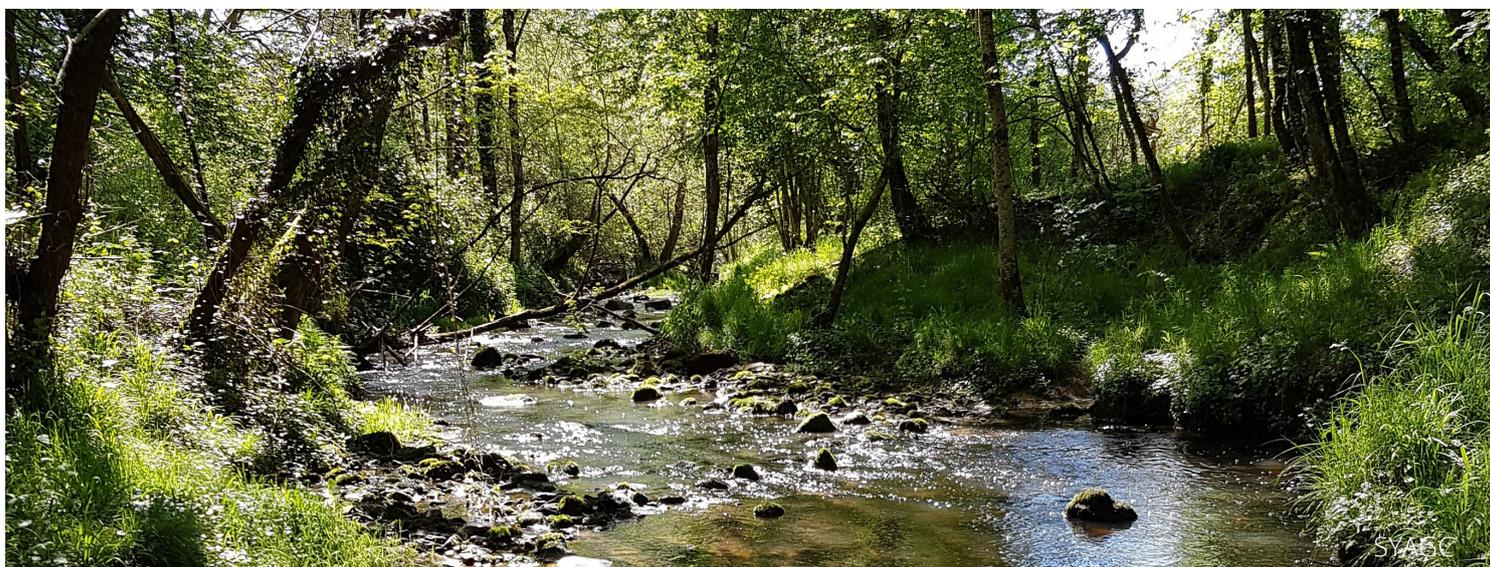
Les maîtres d'ouvrage



Les financeurs



Établissement public du ministère chargé du développement durable



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les organismes suivants :

- **Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse**
animation@contrat-gartempe-creuse.fr / 05 49 84 13 53
<http://contrat-gartempe-creuse.fr>
- **Communauté de communes Vienne et Gartempe**
environnement@ccvg86.fr / 05 49 91 07 53
- **Fédération de pêche de la Vienne**
contact@peche86.fr / 05 49 37 66 63
- **Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine**
contact@cren-poitou-charentes.org / 05 49 50 50 30
- **Ligue de Protection des oiseaux France**
vienne@lpo.fr / 05 49 88 55 22
- **Vienne Nature**
contact@vienne-nature.fr / 05 49 88 99 04
- **Chambre d'agriculture de la Vienne**
accueil@vienne.chambagri.fr / 05 49 44 75 07

Cette plaquette a pu être réalisée grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle Aquitaine.